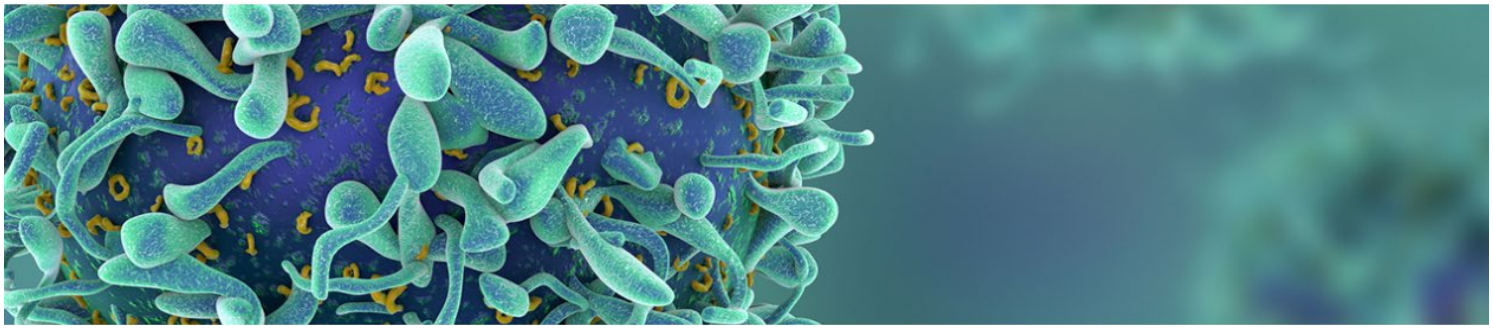

GUIDE
Création – Renouvellement des structures

Vague A

Attention : *Vous devez vous assurer que votre université, et le cas échéant, les autres tutelles, soient informées de votre demande de reconnaissance par l'Inserm.*

SOMMAIRE

1. COMMENT ETRE INFORME DES DATES DE DEPOT DE DOSSIERS ? 2

2. A QUELLE PERIODE DE L'ANNEE ? 2

3. QUELS TYPES DE PROJETS ? 2

4. QUELS TYPES DE STRUCTURES ? 2

5. QUELLES CONDITIONS POUR LA DIRECTION D'UNITE OU LA RESPONSABILITE D'EQUIPE ? 3

6. COMMENT S'EFFECTUE L'EVALUATION DES DEMANDES DE CREATION ET RENOUVELLEMENT D'UNITES DE RECHERCHE ? 4

7. COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE INSERM ? 5

8. QUELLES SONT LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ? 7

9. COMMENT SONT COMMUNIQUES LES RESULTATS ? 9

Annexe I
Coordonnées des délégations régionales (DR)… 9

Annexe II
Les instances scientifiques 2022-2026.....11

Annexe III
Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités.....13

Annexe IV
Les instituts thématiques de l'Inserm.....18

Annexe V
Application EVA3.....19

Annexe VI
Le Département de l'Evaluation (DEV) 20

1. Comment être informé des dates de dépôt de dossiers ?

Pour les dates concernant le dépôt de la lettre d'intention et du dossier à destination du Hcéres, se renseigner auprès de votre université de rattachement et sur le site du Hcéres[1].

Pour le dépôt d'un dossier en vue d'une **labellisation Inserm**, les informations sont disponibles sur le site publique Insermpro[2] et auprès des Délégations Régionales (Annexe I).

2. A quelle période de l'année ?

- Date limite de dépôt pour le dossier Hcéres : 30 mai 2025
- Ouverture dépôt de dossier EVA Inserm : 10 juin 2025
- Date limite de dépôt pour le dossier EVA Inserm : 02 octobre 2025
- Visite sur site par le Hcéres : septembre 2025 à mars 2026
- Evaluation Inserm CSS/CS : mai à juin 2026
- Concertation avec les partenaires de mixité : juillet à septembre 2026
- Communication des résultats : octobre 2026

3. Quels types de projets ?

L'Inserm apprécie les projets de structures pour le prochain mandat en vue d'une création ou d'un renouvellement. Ces projets doivent s'inscrire dans les missions de l'Inserm[3] : recherche fondamentale biologique, recherche physiologique et physiopathologique, recherche médicale ou en santé. Ils doivent prendre en compte la stratégie de développement de recherche de l'organisme et du site concerné).

Les unités devront, au moment de leur création, bénéficier de locaux identifiés et fonctionnels, ainsi que de l'accès aux plateaux techniques du site.

4. Quels types de structures ?

A. Les Unités Mixtes de Recherche (UMR)

Les unités peuvent comprendre une équipe (unité mono-équipe) ou plusieurs équipes (unité pluri-équipes). Elles sont dirigées, sauf exception, par un chercheur titulaire (EPST, Universitaire, Hospitalo-universitaire). Les unités de recherche sont créées pour une durée de 5 ans, par décision des partenaires de mixité et peuvent être renouvelées. Le directeur/la directrice d'une unité de recherche ne peut pas exercer plus de **trois mandats consécutifs** pour une unité créée.

La limite du mandat est basée sur la fin du contrat pluriannuel d'établissement conclu par l'université avec l'Etat.

Le décret Inserm dispose que :

I. - Les unités de recherche relevant de l'institut sont créées, modifiées et supprimées par décision du président de l'institut, après avis des instances scientifiques dans les conditions prévues aux articles 11 et 13 et le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire. Ces unités reçoivent sous forme de dotations globales les crédits qui leur sont alloués au titre de leur fonctionnement, de leur petit et moyen équipement et des missions.

Les directeurs d'unités de recherche sont nommés par décision du président de l'institut après avis des instances scientifiques dans les conditions prévues aux articles 11 et 13 et le cas échéant conjointement avec l'autorité compétente de l'organisme partenaire pour un mandat dont la durée ne peut excéder celle du contrat d'établissement mentionné à l'article L. 712-9 du code de l'éducation. Le mandat est renouvelable. Nul ne peut diriger la même unité de recherche au-delà de trois mandats consécutifs.

Numérotation d'unité : cette numérotation joue un rôle essentiel dans l'affectation des ressources humaines et budgétaires. **Un changement de numérotation** intervient si le projet de l'Unité présente des modifications majeures ou si l'unité a fait 3 mandats avec le même numéro.

[1] https://www.hceres.fr/fr/campagne-devaluation-2025-2026-vague-a
[2] https://pro.inserm.fr/rubriques/en-labo/vie-et-evaluation-des-unites/evaluation-des-unites/vague-a
[3] https://pro.inserm.fr/rubriques/linstitut/inserm-en-un-clic

B. Les équipes de recherche

Définition de l'équipe

L'équipe est l'entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche mis en place par l'Inserm. Elle est dirigée par un/une responsable qui s'engage à diriger l'équipe pendant toute la durée du mandat. Une équipe de recherche se définit par ses objectifs scientifiques et par les moyens (financiers, en équipements et en personnels) dont elle dispose en vue de réaliser un programme de recherche propre, en accord avec les missions de l'Inserm. La création d'une équipe doit prendre en compte la cohérence de son programme avec les moyens scientifiques locaux. L'unité de lieu est recommandée pour une même équipe.

Taille des équipes

Les équipes peuvent être de taille variable, mais chacune doit rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation. Elles doivent comporter **au moins un chercheur titulaire temps plein** et être constituées **au minimum de 5 « ETP »** (chercheurs titulaires, chercheurs contractuels incluant les post-doctorants, ingénieurs et techniciens (ETP=1), universitaires (0.5), hospitalo-universitaires (0.33), praticiens hospitaliers (0.2)). La labellisation Inserm d'équipe de petite taille doit rester une exception motivée par une situation particulière. Un examen approfondi sera réalisé pour ces situations particulières dès la phase d'éligibilité. Il est à noter que l'absence de chercheur titulaire dans une équipe ne pourra être justifiée que dans des équipes cliniques ou en sciences humaines et sociales (SHS) qui seraient insérées dans un environnement où des chercheurs titulaires d'autres équipes de l'unité contribuent au projet de l'équipe.

Equipe de Recherche Labellisée (ERL)

Il est également possible de demander une labellisation Inserm pour une ou plusieurs équipes (ERL : Equipe de Recherche Labellisée) au sein d'une unité ayant des labellisations autres que l'Inserm. Ceci, sous réserve de l'accord des autres tutelles et du directeur/de la directrice de l'unité dans laquelle l'ERL serait créée.

C. Cas particulier des équipes Atip- Avenir & ERC (starting et consolidator)

Les équipes Atip-Avenir, ERC Starting et certaines équipes ERC Consolidator (qui n'étaient pas labellisées Inserm lors du mandat précédent), dont le contrat a pris ou prendra fin avant 2027, ont la possibilité de déposer un dossier comme les autres équipes.

Celles dont le contrat prendra fin au cours du prochain mandat auront la possibilité de postuler à une labellisation Inserm, indépendamment de leur vague d'évaluation (hors-vague) avant d'être ensuite évaluées de nouveau dans le cadre de leur vague. Elles seront accompagnées par l'Institut dans cette évolution. Les équipes Atip-Avenir et/ou ERC qui ne souhaiteraient pas être évaluées de manière anticipée auront le statut d'Equipe Emergente au sein de leur unité, avec accord du Directeur / Directrice d'unité (DU), jusqu'à la prochaine évaluation Hcéres et appréciation par l'Inserm de leur unité.

5. Quelles conditions pour la direction d'unité ou la responsabilité d'équipe ?

Le porteur du projet de demande de création d'unité comme le/la responsable d'équipe doivent pouvoir effectuer **1 mandat complet**, soit actuellement 5 ans.

En cas de départ à la retraite prévu au cours du mandat concerné, une dérogation doit être demandée par courriel au Département de l'évaluation (DEV) à l'attention de la présidence de l'Inserm **avant** le dépôt de dossier de demande de création ou renouvellement d'unité ou d'équipe. Pour assurer la continuité du programme jusqu'à son terme, il est essentiel qu'un remplaçant soit identifié. Le nom du remplaçant devra figurer dans le dossier, accompagné de son CV.

Un chercheur émérite ne peut pas assurer une direction d'unité ou d'équipe.

6. Comment s'effectue l'évaluation des demandes de création et renouvellement d'unités de recherche ?

A. Périmètre des commissions scientifiques spécialisées (CSS) :

L'Inserm a mis en place 7 commissions scientifiques spécialisées pour la mandature 2022-2026. La répartition des thématiques des CSS permet de disposer d'une vision globale de l'ensemble des aspects de la recherche de l'Inserm dans l'objectif de renforcer le continuum entre recherche fondamentale et recherche appliquée et de préserver la recherche visant la « connaissance du vivant ».

Les intitulés des CSS sont les suivants :

- CSS1 - Biologie cellulaire, moléculaire et structurale
- CSS2 - Cancérologie, maladies génétiques
- CSS3 - Physiologie et physiopathologie des grands systèmes
- CSS4 - Neurosciences
- CSS5 - Immunologie, Microbiologie, Infection
- CSS6 - Santé publique, santé des populations
- CSS7 - Technologies pour la Santé

Les porteurs de projet d'unité et d'équipe devront **prendre un soin tout particulier** au choix de la commission de rattachement en étudiant attentivement les mots-clés qui sont rattachés aux CSS (Annexe II). La CSS de rattachement de chaque équipe peut être identique ou différente de celle de l'unité. C'est la CSS qui déterminera les compétences scientifiques des experts qui examineront la demande de labellisation d'équipe.

B. Visite sur site ou visioconférence

Suite au dépôt des dossiers sur la GED du Hcéres, une visite sur site ou une visioconférence est organisée par le Hcéres. La composition du comité est du ressort du Hcéres, mais vous devez bien indiquer la CSS de rattachement de votre unité au Hcéres et vous assurer qu'au moins un expert membre de cette CSS participera à ce comité de visite.

Notez également qu'en dehors du comité Hcéres, un représentant du personnel Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) membre de la CSS, sera mandaté par l'Inserm pour s'entretenir avec l'ensemble du personnel ITA de l'unité lors de cette visite ou à une autre occasion. Les retours de ce représentant, et son rapport, sont indispensables pour l'appréciation de l'unité par les instances de l'Inserm. Il vous est donc demandé de lui faciliter la mise en place d'une réunion avec les personnels concernés.

Le rapport du comité d'évaluation est transmis par l'université au porteur du projet d'unité qui aura la possibilité de répondre aux observations de ce comité. Le rapport est également transmis aux établissements auxquels le porteur du projet d'unité a adressé sa demande de labellisation.

L'Inserm transmet ces rapports et les réponses des porteurs de projet à ses instances d'évaluation.

C. Evaluation des équipes par les instances de l'Inserm

En s'appuyant sur l'ensemble des informations renseignées sur EVA 3, les CSS évaluent toutes les équipes qui leurs sont rattachées et génèrent une fiche de synthèse par équipe comprenant les points forts et les points à améliorer des différents items évalués. Ces tableaux seront envoyés au porteur de projet d'unité afin de lui permettre de préparer son audition et répondre aux questions soulevées par les CSS.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Les réalisations : les publications ; les produits de valorisation.
- Le positionnement national, européen et international : la participation à des réseaux scientifiques nationaux, internationaux ou européens ; les collaborations académiques et/ou industrielles, la visibilité.
- Le programme : l'importance stratégique pour l'Inserm du programme et des projets proposés pour le futur mandat ; la plus-value de l'équipe pour les unités pluri-équipes ; l'adéquation des moyens humains et financiers.
- Direction et animation :
    - Capacité de direction du responsable : expérience effective d'animation d'une équipe ; implication dans l'encadrement de M2, de doctorants, de post-doctorants, de personnels techniques et dans l'obtention de financements de thèse ou de post-doc ; capacité à lever des fonds ; implication dans l'enseignement ;
    - Stratégie managériale : organisation ; acquisition de compétences et développement de carrières des membres de l'équipe ; prévention des risques psychosociaux/bien-être au travail ; implication dans une démarche de transition écologique ; hygiène et sécurité ; éthique ; intégrité…

D. Audition des porteurs de projet d'unité par le comité ad hoc Conseil scientifique (CS) et CSS

Cet entretien avec un comité d'audition est le moment durant lequel le porteur de projet d'unité peut interagir avec les instances scientifiques de l'Inserm au cours du processus d'évaluation, préciser les points qui lui paraissent essentiels et répondre aux questions et commentaires des instances.

E. Evaluation des unités et de leurs équipes par le CS

En séance plénière, sur la base des appréciations formulées par les CSS et le comité d'audition, le conseil scientifique donne un avis sur la labellisation des équipes et des unités.

F. Décision finale

La direction générale, en concertation avec les tutelles, établit la liste finale des équipes et des unités labellisées.

7. Comment déposer une demande de reconnaissance Inserm ?

Attention : Pour les renouvellements et les nouveaux projets, **le porteur doit prendre contact avec les instituts thématiques** de l'Inserm (Annexe IV) avant le dépôt de dossier pour présenter les grandes lignes de son projet et les personnes impliquées. Il est possible d'impliquer plusieurs instituts thématiques si le projet le nécessite et l'un d'eux sera l'institut thématique principal qui coordonnera les échanges. Vous devez également indiquer les tutelles et les partenaires de mixité dans le dossier Hcéres et vous assurer de leur accord.

Pour déposer une demande de reconnaissance Inserm, il convient de s'inscrire sur le site **EVA3**[3]**.**

[3] https://pro.inserm.fr/rubriques/en-labo/vie-et-evaluation-des-unites/evaluation-des-unites/vague-a

Si vous êtes candidat à la labellisation Inserm d'un projet d'unité et **chercheur employé par l'Inserm,** votre compte EVA sur l'application a déjà été créé et vous pouvez y accéder directement avec votre adresse mail Inserm (login) et le mot de passe de votre messagerie.

Pour tous les autres chercheurs (employés par les autres EPST, universités, CHU, hôpitaux ou autres organismes) qui souhaitent déposer une candidature de labellisation et qui ne disposent pas encore de compte EVA3, il est nécessaire de créer un compte sur l'application.

Sur le site Insermpro vous trouverez :

- Guide de création – renouvellement des structures Vague A
- Calendrier des instances
- Guide technique création de compte utilisateur EVA3
- Guide technique constitution dossier

Il est indispensable de bien lire les documents d'aide avant de constituer votre dossier.

Deux cas de figure :

Dépôt d'une demande d'unité mono-équipe ou ERL mono-équipe

Le porteur de projet :

- **S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3)**
- **Renseigne les fiches demandées**
- **Dépose les documents demandés en pièces jointes**

Dépôt d'une demande d'unité pluri-équipes ou ERL pluri-équipes

1ère ETAPE - Le porteur de projet :

- **S'authentifie sur EVA3 (après création d'un compte s'il ne s'est jamais connecté à EVA3) et débute la démarche par une inscription en ligne. Cela aboutit à la création d'un dossier électronique vierge dans lequel il renseigne la liste des responsables d'équipe. Les comptes de ces derniers seront créés et/ou inscrits par le pôle Sieval (système d'information de l'évaluation). Une fois les comptes des responsables créés, le porteur pourra :**
  - **De nouveau accéder à son dossier afin de renseigner les fiches demandées.**
  - **Déposer les documents demandés en pièces jointes**
  - **Suivre l'avancement des dossiers équipes de son unité**

2ème ETAPE - Les responsables d'équipe :

- **Les responsables d'équipe inconnus de l'application feront l'objet d'une création de compte (par le pôle Sieval) qu'ils devront activer avant toute utilisation.**
- **Un dossier électronique à saisir en ligne sera créé sur tous les comptes des responsables d'équipe déclarés par le porteur. Ils en seront informés par un mail automatique. Ils pourront alors renseigner les fiches et déposer les documents demandés en pièces jointes.**

⚠ Attention : les responsables d'équipes dans des unités pluri-équipes ne doivent pas créer un dossier à leur nom et doivent attendre que le porteur de projet d'unité s'inscrive et renseigne la liste des responsables d'équipes demandant une labellisation Inserm.

⚠ Il est impératif que **chaque porteur de projet d'unité ou d'équipe** renseigne son dossier sur le site EVA3. C'est à ce moment-là que le porteur **doit indiquer la CSS** qui évaluera son dossier.

8. Quelles sont les pièces à fournir pour la constitution du dossier ?

Quelle que soit la demande :

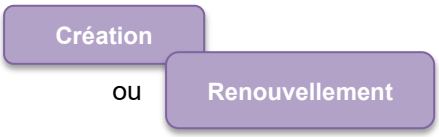

Quelle que soit la structure concernée :

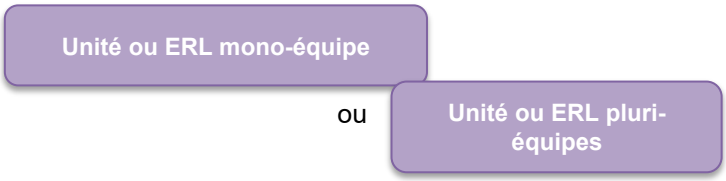

Les documents spécifiques à l'Inserm

Les fiches à saisir dans EVA3 comprennent :

Pour le porteur de projet d'Unité

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Argumentaire (unités pluri-équipe) : Éléments clés ; Stratégie managériale
- Argumentaire & effectif (unités mono-équipe) : Positionnement ; Programme/Éléments clés ; Stratégie managériale ; effectifs prévus pour le futur contrat.
- Documents à joindre :
  - CV du porteur de projet, de l'adjointe ou adjoint et du successeur le cas échéant (au format Pdf)
    Les chercheurs Inserm doivent télécharger et joindre leur CV EVA3 mis à jour.
    Les chercheurs non Inserm, doivent compléter la trame du CV, disponible sur le site Insermpro, prévue à cet effet.
  - Document d'autoévaluation (DAE) [HCERES] (au format Pdf)
  - Tableau des données de caractérisation et de production [HCERES]
  - Tableau des données de caractérisation et de production de l'effectif du prochain contrat*, sauf publications issues du WoS (au format Excel) – **Pour les unités mono-équipe**

Pour les responsables d'équipe

- Informations personnelles
- Informations administratives
- Bilan synthétique de production
- Argumentaire & effectif (Positionnement ; Programme ; Stratégie managériale ; effectifs prévus pour le futur contrat)
- Documents à joindre :
  - CV du responsable d'équipe et du successeur le cas échéant (au format Pdf)
    Les chercheurs Inserm doivent télécharger et joindre leur CV EVA3 mis à jour.
    Les chercheurs non Inserm, doivent compléter la trame du CV, disponible sur le site Insermpro, prévue à cet effet.
  - Document d'autoévaluation de l'équipe (DAE) [HCERES] (au format Pdf)
  - Tableau des données de caractérisation et de production de l'effectif du prochain contrat*, sauf publications issues du WoS (au format Excel)

*Attention ! Bien mettre à jour tous les onglets pour qu'ils correspondent à l'effectif du futur contrat (supprimer les données des membres « sortants » et ajouter celles des « entrants »). Pour les réalisations, il n'est pas nécessaire d'ajouter les publications issues du Wos qui seront fournies via l'analyse bibliométrique.

Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités

A l'issue de la fermeture de Eva3, le **Pôle de Scientométrie** du Département de la Science Ouverte (scientometrie.dso@inserm.fr) réalisera une synthèse bibliométrique de chaque équipe (Annexe III-1) puis une analyse globale de la production scientifique de chaque unité pluri-équipes (Annexes III-3 à III-5).

Pour ce faire, le **Pôle de Scientométrie** se mettra en contact avec tous les responsables d'équipes pour déterminer la composition de chaque équipe du futur mandat (organigramme). L'organigramme sera constitué à l'aide du fichier "*Données de caractérisation et de production*" déposé dans votre dossier unité sur Eva3 : noms des chercheurs (EPST, EPIC, universitaires, hospitalo-universitaires, les chercheurs en CDI et les CDD 3-5 ans), les grades, les équivalent-temps-plein consacrés à la recherche, …
Puis, l'équipe du Pôle de Scientométrie chargera les références des publications de chacun de ces chercheurs sur une période allant de 2019 à 2024. Cela concerne uniquement les articles originaux, les lettres, les reviews, les éditoriaux et les proceedings papers. Ces chargements sont faits à partir du Web of Science par une requête sur les Researcher-ID ou Orcid. Seuls les documents dont les journaux sont référencés dans le Web of Science sont éligibles (pour plus d'informations sur la sélection des journaux : https://clarivate.com/products/scientific-and-academic-research/research-discovery-and-workflow-solutions/webofscience-platform/web-of-science-core-collection/editorial-selection-process/).

Attention, l'association des références bibliographiques à l'identifiant d'un chercheur tel qu'Orcid ou Researcher-Id ne se fait pas automatiquement. Il est donc essentiel d'informer les chercheurs de bien mettre à jour leurs identifiants (et pas seulement le créer).

La liste des publications sera envoyée et corrigée par les responsables d'équipes.

Avec l'ensemble de ces éléments, le Pôle de Scientométrie produira les indicateurs bibliométriques et fournira aux CSS une synthèse bibliométrique relative à la visibilité des travaux de l'équipe. Ce document sera accompagné des listes de publications de chaque chercheur de l'équipe (Annexe III-2) avec les indicateurs associés (nb citations, indice de citation normé, top1%, top 10%, top 20% ou top 50%).

Enfin, dans le **cas des unités pluri-équipes**, le Pôle de Scientométrie réalisera une analyse bibliométrique de la production scientifique du projet d'unité recensée dans le Web of Science.
L'analyse consistera à agréger les publications des équipes composant l'unité en un seul corpus. Elle contiendra notamment :
- les indicateurs bibliométriques du projet d'Unité (nb pub dont PDC, indice de citation normé, nb top10%,…)
- une visualisation (sous forme de treemap) permettant d'afficher le profil thématique de l'ensemble des publications du projet d'Unité (via les domaines attribués par le Web of Science aux journaux dans lesquels les publications sont parues),
- un réseau de mots-clefs généré à partir des titres et abstracts des publications,
- un réseau de co-publications entre les chercheurs de l'unité (chaque équipe est identifiée par une couleur) qui sont considérées par l'Inserm comme la marque d'un travail collectif,
- en annexe de l'analyse, un rappel des indicateurs bibliométriques de chaque équipe.

Cette analyse sera ensuite fournie aux instances de l'Inserm (CSS, CS) ainsi qu'aux porteurs de projet d'unité.

9. Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de labellisation seront publiés sur le site EVA3 en octobre 2026, à l'issue des réunions avec les cotutelles. Le Département de l'évaluation informera les directeurs d'unités dès l'affichage de ces résultats. Les équipes ou unités qui ne seront pas labellisées pourront obtenir un retour sur cette décision en contactant le département de l'évaluation. Les décisions juridiques de création seront rédigées fin 2026. Les lettres de mission à destination des directeurs et directrices d'unités sont ensuite préparées avec les différentes tutelles.

Application « Insermlab »

Après la création, vous devrez insérer les informations de la composition de votre unité et des équipes dans cette base de données. Ces informations sont utilisées pour le calcul du budget de votre unité.

Pour information, ne sont affichées sur le site « Insermlab » que les équipes ayant reçu la labellisation Inserm suite à leur évaluation. Les équipes Atip-Avenir et les équipes ERC y sont également mentionnées.

Coordonnées des Délégations Régionales (DR)

Hors Ile de France

BOURGOIN Sylvain **DR Occitanie Méditerranée**
60 rue de Navacelles
34394 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 63 61 30 / Fax : 04 67 63 70 84
Courriel: sylvain.bourgoin@inserm.fr

Référents scientifiques : Pierre MARTINIEAU, Olivier MEILHAC

BOURGOIN Sylvain **DR Occitanie Pyrénées**
CHU Purpan
BP 3048
31024 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05 62 74 83 50 / 05 62 74 83 51
Courriel: sylvain.bourgoin@inserm.fr

Référent scientifique : Louis BUSCAIL

DELALEU Frédéric **DR Grand-Ouest**
63 quai Magellan
BP 32116
44021 Nantes Cedex 01
Tél : 02 40 35 06 69 / Fax 02 40 47 77 01
Courriel: frederic.delaleu@inserm.fr

Référents scientifiques : Laurent CORCOS, Gervaise LOIRAND, Lotfi SENHADI, Mustapha SI-TAHAR

SIMON-PLAS Françoise **DR Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse**
18 avenue Mozart – CS 20172
13276 Marseille Cedex 9
Tél : 04 91 82 70 48 / Fax : 04 91 74 20 67
Courriel: francoise.simon-plas@inserm.fr

Référents scientifiques : Anne Odile HUEBER, Jean-Marie PAGES

SAMYN Bénédicte **DR Nord-Ouest**
6 rue du Professeur Laguesse
CS 50027
59045 Lille Cedex
Tél : 03 20 29 86 70 / Fax : 03 20 49 01 38
Courriel: benedicte.samyn@inserm.fr

Référents scientifiques : Luc BUEE, Moïse COEFFIER, Mickaël NAASILA, Hervé PLATEL

PELLA Dominique **DR Auvergne-Rhône-Alpes**
69675 Bron Cedex
Tél : 04 72 13 88 00 / Fax : 04 72 13 88 01
Courriel: dominique.pella@inserm.fr

Référents scientifiques : Olivier BERTRAND, Jean-Luc COLL, Laurence VANDEL

SALIVES Richard **DR Nouvelle-Aquitaine**
Institut François Magendie
146 rue Léo Saignat
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 36 17 / Fax : 05 57 57 36 55
Courriel : richard.salives@inserm.fr

Référents scientifiques : Mohamed JABER, Pierre MARQUET, Violaine MOREAU

SIMON Eric **DR Est**
5 rue Jacob Mayer
BP 10005
67037 Strasbourg Cedex 2
Tél : 03 88 10 86 30 / Fax : 03 88 10 81 75
Courriel : eric.simon@inserm.fr

Référentes scientifiques : Myriam POLETTE, Catherine SCHUSTER

Ile de France

DE MARGUERYE Claire **DR Île-de-France Centre Nord**
Immeuble Kadence
86, rue Regnault
75013 Paris
Tél : 01 81 70 72 00
Courriel**:** claire.de-marguerye@inserm.fr

Référent scientifique : Pierre-Olivier COURAUD

LANINI Karine **DR Île-de-France Centre Est**
Bâtiment A - 75013 Paris
8, rue de la Croix-Jarry
Tél. : 01 48 07 33 91 / Fax : 01 48 07 34 32
Courriel: karine.lanini@inserm.fr

Référents scientifique : Jorge BOCZKOWSKI, Hervé CHNEIWESS

PARMANTIER Laurence **DR Île-de-France Sud**
48-50, rue Albert
75013 Paris
Tél : 01 85 55 38 00 - Fax : 01 85 55 38 01
Courriel: laurence.parmantier@inserm.fr

Référent scientifique : Rodolphe FISCHMEISTER

LES INSTANCES SCIENTIFIQUES
2022-2026
Commissions scientifiques spécialisées (CSS)

CSS 1	**Biologie cellulaire, moléculaire et structurale** o Biologie structurale intégrative, structure et dynamique des macromolécules biologiques ; o Bioinformatique structurale, Modélisation ; o Biologie de synthèse, Ingénierie moléculaire ; o Chemobiologie ; o Structures et mécanismes dans la transduction du signal, dans l'expression et la régulation des gènes, de la chromatine à la traduction, dans la réparation, la recombinaison et la réplication du génome ; biologie des systèmes ; o Voies métaboliques et processus de biosynthèse, approches systémiques des assemblages supramoléculaires ; o Membranes, protéines membranaires, trafic intracellulaire, organelles et vésicules extracellulaires ; o Cellules souches, embryologie, développement, vieillissement ; o Autophagie, mécanismes de sénescence, et de la mort cellulaire ; o Cytosquelette, adhérence, migration, mécanobiologie et communication cellulaires
CSS 2	**Cancérologie, maladies génétiques** o Oncologie : Neuro-oncologie, onco-hématologie, onco-Immunologie, Immunothérapies des cancers ; o Onco-Génétique o Hétérogénéité, microenvironnement tumoral ; o Thérapies et résistance. o Pathologies du développement o Maladies génétiques et congénitales
CSS 3	**Physiologie et physiopathologie des grands systèmes** o Cœur et vaisseaux ; o Hématologie non cancéreuse, Hémostase ; o Foie, Système digestif ; o Rein et voies urinaires ; o Odontologie et santé orale ; o Muscle ; o Os, Articulations ; o Poumon ; o Peau ; o Régulations hormonales, Signaux intégratifs ; o Métabolisme, Nutrition, Obésité, Diabète ; o Système reproducteur
CSS 4	**Neurosciences** o Neurobiologie moléculaire-cellulaire, intégrative ; neurophysiologie ; o Neurosciences computationnelles et modélisation ; o Neuroendocrinologie, Neuroimmunologie, Neuropharmacologie, Interactions système nerveux soma ; o Cognition, Mémoire, Comportements, Apprentissage o Maladies neurologiques, neuro-développementales, neurodégénératives ; o Santé mentale, maladies psychiatriques, addictions et stress post traumatique ; o Systèmes sensoriels, système nerveux périphérique, contrôle moteur et maladies associées ; o Douleur, Sommeil.
CSS 5	**Immunologie, Microbiologie, Infection** o Immunité innée et adaptative, immunopathologie, immunodéficiences ; o auto-immunité, hypersensibilités; Allergies ; o Vaccination, Immunothérapie et greffes ; o Immuno-hématologie ; o Bactériologie, Mycologie, Virologie, Parasitologie ; o Relations hôte-pathogènes, microbiote ; o Pathogènes émergents, traitements anti-infectieux, Antibiorésistance

CSS 6	**Santé publique, santé des populations** o Epidémiologie : clinique, populationnelle, génétique, sociale ; o Bio-statistiques et modélisation statistique; Informatique médicale et science des données pour la santé des populations ; o Cohortes observationnelles, Bases médico-administratives, entrepôts de données ; o Recherche interventionnelle en santé des populations ; o Recherche sur les systèmes de santé, Recherches participatives ; o Economie, histoire, anthropologie, ethnologie, sociologie, sciences politiques en santé ; o Droit et éthique biomédicale ; o Pharmaco-épidémiologie et pharmacovigilance, risques thérapeutiques et environnementaux ; o Recherche clinique : méthodologie et essais cliniques ; o Santé-environnement : toxicologie des agents environnementaux, exposition, exposome. o Savoirs et pratiques de santé, comportements, perceptions et qualité de vie, risque et prévention en santé, Systèmes sanitaires et politiques de santé, Approches populationnelles sur les déterminants sociaux ; Santé mentale.
CSS 7	**Technologies pour la Santé** o Conception et développement : o Thérapie génique, cellulaire et tissulaire ; o Biomatériaux, ingénierie tissulaire ; o Méthodologie en drug design ; o Méthodes et technologies à visée thérapeutique et diagnostique ; o Dispositifs médicaux ; o Techniques interventionnelles (dont chirurgie, thérapies physiques) ; o Technologies pour le handicap, interface homme-machine ; o Imagerie médicale et biologique, méthodologies, agents d'imagerie, capteurs et biomarqueurs en imagerie ; o Modélisations, simulations, acquisition et traitement du signal et de l'image ; o Bioinformatique, bases de données, entrepôts de données, Cybersécurité en santé ; o Pharmacologie expérimentale et clinique, toxicologie des agents thérapeutiques et diagnostiques ; o Bio-ingénierie en santé, génie des procédés biotechnologiques, biocapteurs ; o E-santé, ingénierie des connaissances, informatique médicale ; o Sciences des données et calcul haute performance, intelligence artificielle, outils informatiques d'aide à la décision en santé.

Production des indicateurs bibliométriques équipes et unités

III-1. Synthèse bibliométrique de l'équipe

	Equipe			Production			Visibilité des travaux			
	Chercheurs(*)			Sans doublons					Pub Top 10% citations	
	Nb	ETP	Age moyen	Nb Pub	Nb **PDC**(1)	annuelle par ETP	Indice de citation normé moyen	Indice de citation normé moyen PDC	Nb	Nb PDC
Articles originaux	Nombre de chercheurs dans l'équipe	Somme des équivalents temps-plein des chercheurs de l'équipe		Nombre total de publications parues dans la période (2019-2024)	Nombre de publications dont un membre au moins de l'équipe actuelle et/ou en projet est en position majeure (1er, co-1er, dernier, co-dernier, corresponding author)	Nombre moyen annuel de publications par ETP sur la période d'évaluation	**L'indice de citation normé** correspond au nombre absolu de citations de la publication attribuée à une catégorie thématique parue l'année Y rapporté au nombre moyen de citations de l'ensemble des publications mondiales de même type, de la même catégorie et parues la même année. 💡 Un indice de citation normé = à 1 représente une performance comparable à la moyenne mondiale. 💡 Les valeurs supérieures à 1 sont considérées comme supérieures à la moyenne mondiale. 💡 Les valeurs inférieures à 1 sont considérées comme inférieures à la moyenne mondiale. 💡 Par exemple, un indice de citation normé de 2 est considéré comme deux fois la moyenne mondiale. **L'indice de citation normé moyen** est la moyenne des indices de citation normé. **L'indice de citation normé moyen PDC** est la moyenne des indices de citation normés des publications dont 1 auteur au moins de l'unité est en position PDC.	Clarivate Analytics ordonne les publications par ordre décroissant de citations reçues, par type de document, par année de parution et pour chaque catégorie à laquelle ces publications sont rattachées via le journal dans lequel elles ont été éditées. Ce classement permet de délimiter les valeurs-seuils des centiles de citations. Les publications Top10% figurent dans le 1er décile des publications mondiales les plus citées de la catégorie. Lorsque les publications sont associées à plusieurs catégories, la catégorie sélectionnée est celle dans laquelle la publication est la mieux classée. Les valeurs-seuils de citations sont actualisées tous les deux mois, les données des tableaux fournis sont donc le reflet du classement au moment du chargement des publications. Le tableau d'indicateurs fournit : • le nombre total de publications classées dans la plage Top10% ; • le nombre de publications classées dans la plage Top10% pour lesquelles au moins un chercheur de l'équipe est en position PDC (colonne Nb de Pub PDC Top 10%).
Autres publications										
Pub non anglophones										

Exemple :

	Equipe			Production			Visibilité des travaux			
	Chercheurs(*)			Sans doublons					Pub Top 10% citations	
	Nb	Temps consacré à la Recherche (en ETP)	Age moyen	Nb Pub	Nb **PDC**(1)	annuelle par ETP	Indice de citation normé moyen	Indice de citation normé moyen PDC	Nb	Nb PDC
Articles originaux	7	6,5	43	21	10	0,5	1,57	1,55	5	2
Autres publications	7	6,5	43	3	3	0,1	0,47	0,47	0	0
Pub non anglophones	*7*	*6,5*	*43*	*0*		-	-		-	-

III-2. Liste de publications d'un chercheur dans une équipe

Auteurs	PDC	Type de Documents	Année	Titre	Journal	Citations	IC Normé	Visibilité (décile)	Ind. Pos.	Position	Nb Auteurs	UT/PMID
[redacted]		Articles	2022	[redacted]	[redacted]	3	0,61		0,25	7	9	[redacted]
[redacted]		Articles	2022	[redacted]	[redacted]	1	0,66		0,5	7	8	[redacted]
[redacted]	P D C	Articles	2022	[redacted]	[redacted]	4	2,49	20	1	15	15	[redacted]

Explications des colonnes :

Auteurs	Liste des auteurs signataires de la publication.
PDC	Si la colonne est renseignée : P = le candidat est 1er ou co-1er auteur. D = Le candidat est dernier ou co-dernier auteur. C = le candidat est corresponding author.
Type de Documents	Il s'agit des types de document scientifiques : article, reviews, éditoriaux, proceedings papers... On précise dans ce champ les publications qui ne sont pas rédigées en langue anglaise.
Année	Année de parution de la pub.
Titre	Titre de la pub.
Journal	Nom du journal.
Citations	Nombre de citations reçues depuis la parution de la publication (jusqu'au au moment du téléchargement des données).
IC Normé	**L'indice de citation normé** correspond au nombre absolu de citations de la publication (dont le journal est associé à une catégorie thématique donnée) parue l'année Y rapporté au nombre moyen de citations de l'ensemble des publications mondiales de même type, de la même catégorie et parues la même année Y. Lorsqu'une publication est parue dans un journal associé à plusieurs catégories thématiques, l'indice de citation normé correspond à la moyenne des indices de citation de la publication dans chaque catégorie concernée. Un indice de citation normé de 1 représente une performance comparable à la moyenne mondiale. Les valeurs supérieures à 1 sont considérées comme supérieures à la moyenne mondiale. Les valeurs inférieures à 1 sont considérées comme inférieures à la moyenne mondiale. Par exemple, un indice de citation normé de 2 est considéré comme deux fois la moyenne mondiale.
Visibilité (décile)	Si la colonne est renseignée, cela signifie que la pub appartient au top 1%, top10%, top20% ou top50% des publications mondiales les plus citées dans son domaine. *"The % Documents in Top 10% is more appropriate than the % Documents in Top 1% when the size of the data set is smaller. However, it is still only appropriate for large to medium size data sets and should be used with a great deal of caution when looking at small datasets such as the output of an individual author."* https://incites.zendesk.com/hc/en-gb/articles/22663533330301-Documents-in-the-Top-1-and-Top-10#h_01HPZ4TFT8JIBHZ80SDN6A8880
Ind. Pos.	Si le candidat est PDC, l'indice de position = 1. S'il est 2ème (ou co-2ème) ou avant-dernier (ou co-avant-dernier), l'indice de position = 0,50. Sinon, l'indice de position = 0,25.
Position	Emplacement de l'auteur parmi la liste des signataires.
NbAuteurs	Nombre de signataires de la publication (parfois tronqué quand il y a trop de signataires à afficher).
UT/PMID	Identifiant WoS ou PubMed de la publication.

III-3. Analyse unité : exemple d'un Treemap

Le profil thématique global du projet d'Unité est présenté sous forme de carte proportionnelle (Treemap). Dans cette représentation, les différentes thématiques correspondent aux domaines attribués par le Web of Science aux journaux dans lesquels les publications sont parues[4], la taille du bloc est proportionnelle au nombre de publications associées à la thématique et la couleur du bloc illustre la part de publications dans le Top10% des plus citées de cette thématique. Le nombre de thématiques présentées est limité aux 10 principales. Le nombre de publications est au moins égal à 5.

Le profil thématique est déterminé en regroupant toutes les publications

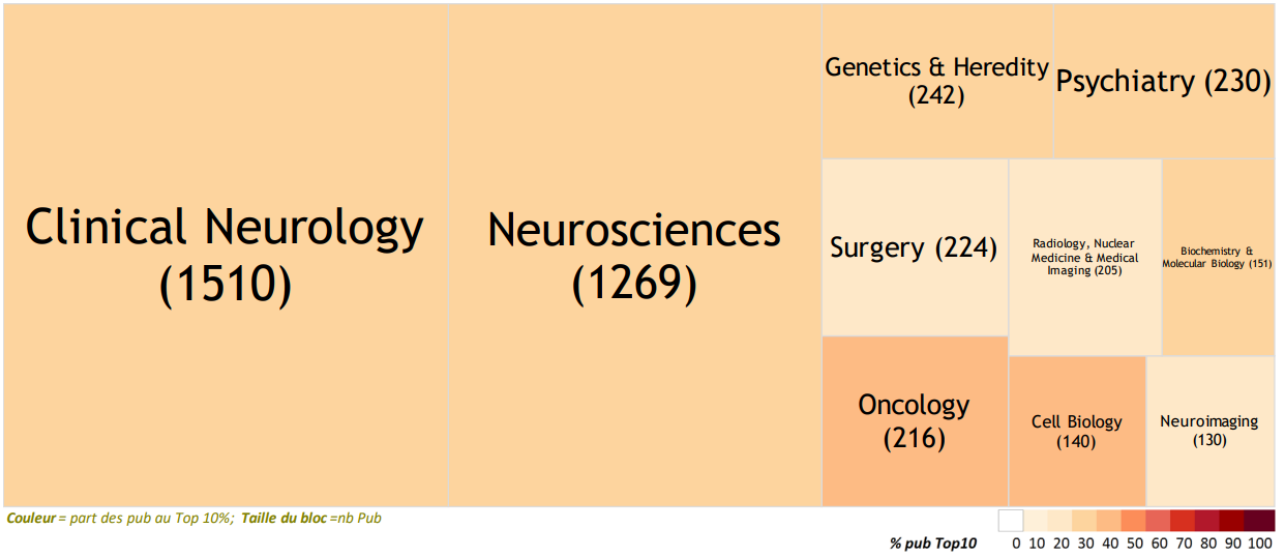

III-4. Analyse unité : exemple d'un réseau de mots-clefs généré à partir des titres et abstracts des publications

Les liens entre les termes sont déterminés sur la base du nombre de documents dans lesquels ces termes apparaissent simultanément. La taille des nœuds est proportionnelle au nombre de documents dans lesquels le terme est cité.
(outil utilisé : VosViewer : van Eck N.J.P, Waltman L. VOSviewer: A Computer Program for Bibliometric Mapping [Internet]. ERIM report series research in management Erasmus Research Institute of Management. Erasmus Research Institute of Management (ERIM); 2009 Feb. Report No.: ERS-2009-005-LIS. Available from: http://hdl.handle.net/1765/14841)

[4] Le Web of Science répartit les journaux dans 256 catégories. Un journal peut être associé à plusieurs domaines, dans ce cas, la publication est comptabilisée pour chaque domaine

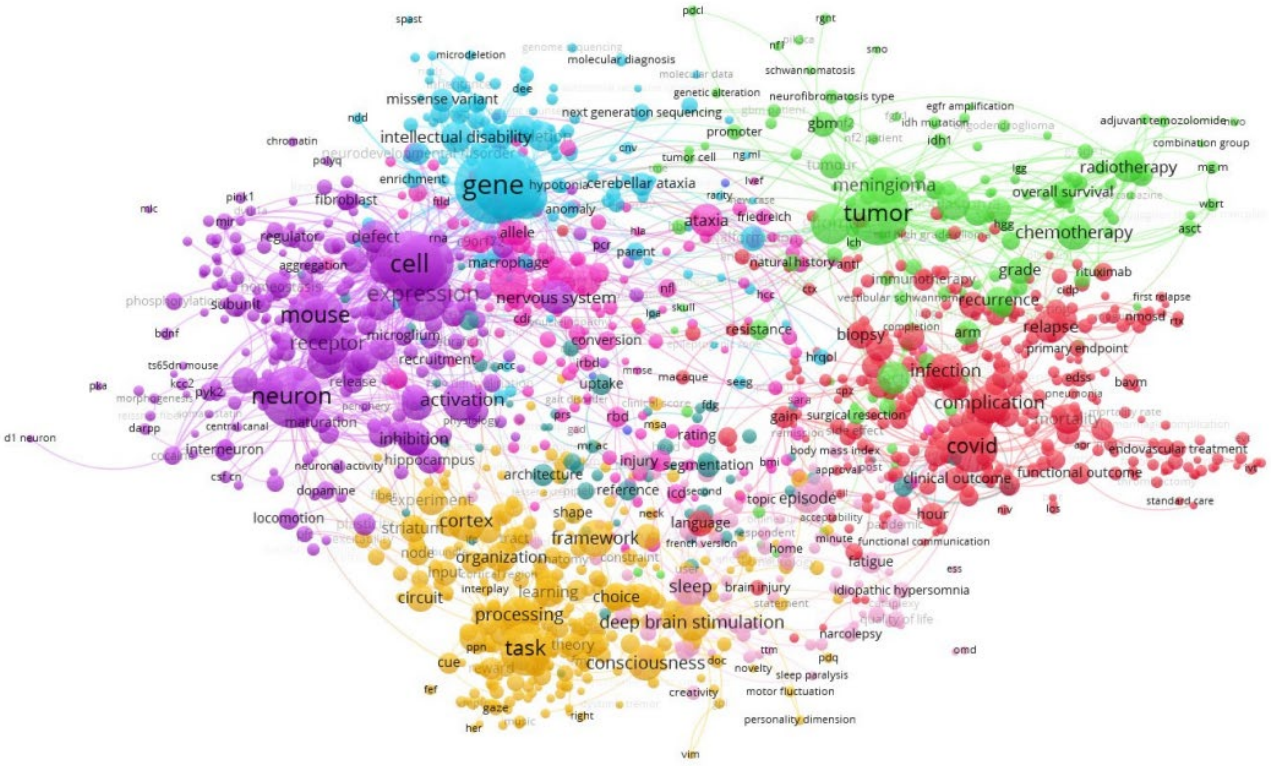

III-5. Analyse unité : exemple de réseau de co-publications entre chercheurs de l'unité (dont l'équipe est identifiée par une couleur)

Pour cette annexe, les noms des chercheurs ont été supprimés. Mais ils sont normalement affichés dans le réseau intégré à l'analyse de l'unité fournie aux CSS.
Le réseau montre la densité des co-publications des chercheurs de l'unité.
Seul l'ensemble des chercheurs co-signataires connectés au réseau principal figure dans ce schéma. La taille du nœud est proportionnelle au nombre de publications du chercheur, les liens entre les nœuds indiquent les co-auteurs des publications et la taille du lien est proportionnelle au nombre de co-publications entre 2 chercheurs. Enfin, la couleur du nœud est fonction de l'appartenance à une équipe.

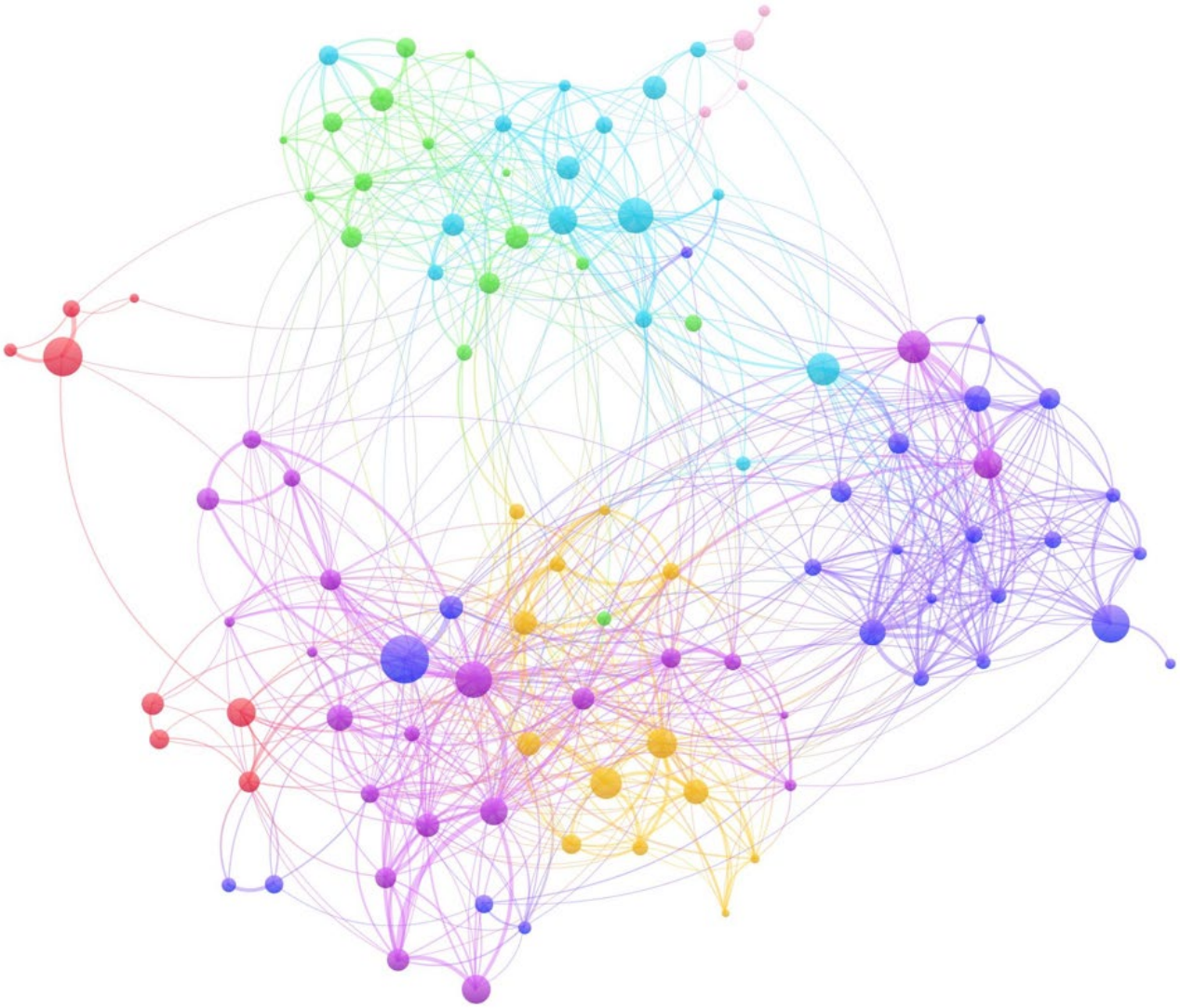

Pour toutes les questions concernant les publications, les indicateurs bibliométriques des évaluations institutionnelles, et les identifiants chercheurs (Researcher-ID ou ORCID) veuillez contacter : scientometrie.dso@inserm.fr

Instituts Thématiques de l'Inserm[5]

• Bases moléculaires et structurales du vivant

Directrice : Carine GIOVANNANGELI, courriel : carine.giovannangeli@inserm.fr
Assistante : Kristell DERVIEUX

• Biologie cellulaire, reproduction, développement et évolution

Directeur : Thierry GALLI, courriel : thierry.galli@inserm.fr
Chargés de mission : Christine LEMAITRE, Jean ROSENBAUM

• Cancer
Directeur : Bruno QUESNEL, courriel : bruno.quesnel@inserm.fr
Directeur adjoint : Alain EYCHENE, courriel : alain.eychene@inserm.fr
Chargé de mission : Philippe RATAJCZAK

• Génétique, génomique et bio-informatique

Directrice : Emmanuelle GENIN, courriel : emmanuelle.genin@inserm.fr
Chargées de mission : Karine GROUSSARD et Françoise PULCINI

• Immunologie inflammation, infectiologie et microbiologie

Directeur : Yazdan YAZDANPANAH, courriel : yazdan.yazdanpanah@inserm.fr
Directeur adjoint : Frédéric ALTARE
Chargée de mission : Patricia RENESTO

• Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie et psychiatrie

Directeur : Denis VIVIEN, courriel : denis.vivien@inserm.fr
Chargées de mission : Joëlle CHABRY et Véronique SGAMBATO

• Physiopathologie, métabolisme, nutrition

Directeur : Chantal BOULANGER, courriel : chantal.boulanger@inserm.fr
Chargés de mission : Raymond BAZIN et Nathalie GRIVEL

• Santé publique

Directeur : Robert BAROUKI : robert.barouki@inserm.fr
Directeur adjoint : Arnaud DE GUERRA
Chargé de mission : Jean-Marie GAGLIOLO

• Technologie pour la santé

Directeur : Franck LETHIMONNIER, courriel : franck.lethimonnier@inserm.fr
Directrices adjointes : Nathalie HEUZE VOUR'CH et Marie-Josèphe LEROY-ZAMIA

[5] https://www.inserm.fr/gouvernance-organisation#

Application EVA3

« EVA » est un système de gestion électronique de documents **basé sur le progiciel Livelink**.

Il intègre des développements spécifiques adaptés à l'ensemble des processus d'évaluation de l'Inserm.
Il est basé sur une architecture Full Web.

Il vous permet d'accéder à un espace personnel sécurisé pour déposer les pièces constituant votre dossier. Aucune des pièces déposées ne pourra être modifiées, elles seront soumises en mode « lecture seule » aux instances de l'Inserm.

Certaines informations recueillies à partir de votre dossier de candidature seront transmises, si vous donnez votre accord, pour mettre à jour les fichiers de la Banque d'informations sur les recherches à l'Inserm (BIR). La constitution des fichiers a reçu l'autorisation de la Cnil. Une partie des informations (nom, prénom, appartenance administrative, coordonnées de l'affectation, descriptifs des thèmes de recherche, publications) est accessible sur internet à l'adresse suivante : https://insermlab.inserm.fr

En conformité avec **la loi informatique et libertés**, le DEV ne transmettra que les informations relatives aux chercheurs ayant donné leur accord de participation. Pour toutes demandes de consultations, modifications ou suppressions : https://insermlab.inserm.fr/aide/faq_annuaire

Département de l'Evaluation

Direction du département

• Marion CIPRIANO, Directrice
Courriel : marion.cipriano@inserm.fr
téléphone : +33.(0)1.44.23.64.14

• Meriem MAROUF, Directrice adjointe
Courriel : meriem.marouf@inserm.fr
téléphone : +33.(0)1.44.23.61.27

Contact: eval-structures.dev@inserm.fr

Pilotage des instances scientifiques

CS – Conseil Scientifique

Marion CIPRIANO
Courriel : marion.cipriano@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.64.14

Assistante : Anaïs SOLLE
Courriel : anais.solle@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.61.75

CSS1 – Biologie cellulaire, moléculaire et structurale

Chargée de mission : Farida GORRAM
Courriel : farida.gorram@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.02

Assistante : Véronique RAUMEL
Courriel : veronique.raumel-toula@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.63.18

CSS2 – Cancérologie, maladies génétiques

Chargé de mission : Zied RIAHI
Courriel : zied.riahi@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.4.23.67.01

Assistant : Marguerite CORREA HAY
Courriel : maguy.correa-hay@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.62.01

CSS3 – Physiologie et physiopathologie des grands systèmes

Chargée de mission : Farida GORRAM
Courriel : farida.gorram @inserm.fr
Téléphone : (0)1.44.23.61.02

Assistant : Yannick NAIGRE
Courriel : yannick.naigre@inserm.fr
Téléphone : +33. (0)1.44.23.64.50

CSS4 – Neurosciences

Chargée de mission : Nelly NORAZ
Courriel : nelly.noraz@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.67.01

Assistante : Murièle MATIGNON
Courriel : muriele.matignon@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.05.11

CSS5 – Immunologie, Microbiologie, Infection

Chargée de mission : Livia PEDROZA
Courriel : livia.pedroza@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.64.29

Assistant : Pierre-Yves RUYS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.41

CSS6 – Santé publique, santé des populations

Chargée de mission : Elodie MAILLER
Courriel : elodie.mailler@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.02.08

Assistant : Pierre-Yves RUYS
Courriel : pierre-yves.ruys@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.41

CSS7 – Technologies pour la santé

Chargée de mission : Nazha SID AHMED-ADRAR
Courriel : nazha.sid-ahmed-adrar@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.82.53.36.97

Assistante : Yasmine BABA AMER
Courriel : yasmine.baba-amer@inserm.fr
Téléphone : +33.(0)1.44.23.61.11